

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01230

Numéro SIREN : 394 878 086

Nom ou dénomination : A D F - ART DES FENETRES

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 7111

BILAN

1230 - SARL A.D.F. (1230)

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement
Frais de développement
Concessions, brevets et droits similaires
Fonds commercial (1)
Autres immobilisations incorporelles
Immobilisations incorporelles en cours
Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains
Constructions
Installations tech., matériel et outillages industriels
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles en cours
Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations
Créances rattachées à des participations
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
Autres titres immobilisés
Prêts
Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements
En-cours de production (biens et services)
Produits intermédiaires et finis
Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances Clients et Comptes rattachés (3)
Autres créances (3)
Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres
Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités
Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

	Valeurs au 31/03/23		Valeurs au 31/03/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 250	1 250		
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	145 456	100 442	45 015	55 772
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 540		11 540	11 520
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	158 247	101 692	56 555	67 292
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	47 850		47 850	24 809
Avances et acomptes versés sur commandes	800		800	2 000
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	34 832		34 832	33 998
Autres créances (3)	39 112		39 112	35 150
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	39 024	7 280	31 744	53 793
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	246 669		246 669	274 392
Charges constatées d'avance (3)	11 686		11 686	8 036
TOTAL ACTIF CIRCULANT	419 973	7 280	412 694	432 178
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	578 220	108 971	469 249	499 470

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN

1230 - SARL A.D.F. (1230)

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/03/23	Valeurs au 31/03/22
Capital (dont versé : 7 622)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 229	9 846
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	83 161	106 383
SITUATION NETTE	107 774	124 613
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 774	124 613

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 092	26 548
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	105 508	95 172
Dettes fiscales et sociales	87 046	125 163
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		180
Autres dettes	141 829	127 794
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	361 475	374 857

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

469 249 499 470

(1) Dont à plus d'un an

10 655

9 822

(1) Dont à moins d'un an

350 820

365 034

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

A.D.F. - ART DES FENETRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 58 avenue du Maréchal Foch
78130 LES MUREAUX
RCS VERSAILLES B 394 878 086

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUILLET 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 83 161,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	83 161,03 euros
A titre de dividendes aux associés	35 715,00 euros
Soit 71,43 euros par part	
Le solde	47 446,03 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 63 674,82 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 715,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 : 20 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2021 : 89 000,00 euros, soit 178,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 89 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2022 : 100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 JUILLET 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

